



PROGRAMME DE FORMATION

**Formation Professionnelle Continue
des conducteurs de véhicules de protection (FCP)**



Objectifs

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport

Public concerné et pré-requis

- Conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route.
- Exercer une activité de conducteur de véhicule de protection,
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale

Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

Durée

7 Heures soit 1 jour

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap EURO TEAM afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Enseignement théorique,
- Enseignement pratique,
- Véhicules : voitures pilotes.

Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5983/>
 - Code RS5983
- Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026



Programme

DUREE TOTALE DU STAGE 7 HEURES

Accueil et Présentation de la formation	0H15
Evaluation initiale des stagiaires	0H30
Echange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation	
La réglementation applicable aux Transports Exceptionnels	3H00
Les conditions générales de circulation	
Les dispositions concernant les véhicules	
Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds	3H00
Les accidents et incidents	
La sécurité autour du convoi	
La forme physique du conducteur en situation de conduite	
Evaluation des acquis et synthèse du stage	0H15
Test final d'auto-évaluation	

Sanction visée >>

Livret de formation & Attestation FCP (Validité de 5 ans)

TARIF A PARTIR DE - 275 €



Contact
04 66 61 09 15

Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCP au bout de 5 ans.